



Démission d'un cdi, comment récupérer mes heures

Par **mary**, le **21/10/2009** à **14:11**

Bonjour,

je vais démission d'un cdi de 15 heures par mois car j'ai trouver mieux.

j'ai un préavis d'une semaine car je n'est pas 6 mois d'ancienneté

ce que je voudrais savoir , c'est : comme j'ai fait beaucoup d'heures supplémentaires qui m'ont été payers en heures normales.

est ce que je dois leur demander dans ma lettre de prévis ou est ce que je dois attendre que l'inspection du travail intervienne

je vous remercie